ROZOY FLASH

12 avril 2013 N°126

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 27 mars 2013

La séance du Conseil Municipal du 27 mars, présidée par Nicolas FRICOTEAUX, Maire, débute à 20h00, salle des délibérations de l'Hôtel de Ville.

Sont présents :
- José FLUCHER,
- Jean-Marie THOUANT,
- Jean-Pierre GARD,
- Frédéric QUIGNON,
- Xavier BOULANDE,
- Sandrine CHARLIER,
- Jean-René DURTETTE,
- Nathalie FLUCHER,
- Marie-Agnès MARCHAND,
- Sylvain POULAIN.

Absents excusés :
- Jeany MAIZIERES, pouvoir à Sandrine CHARLIER
- Roger ANDRE, pouvoir à Frédéric QUIGNON
- Dominique LECLERCQ
- Claude MONARQUE

ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE

- Acceptation d'un don,
- Accessibilité Mairie : contrôle technique, SPS, étude géotechnique,
- Avenant marché de maîtrise d'œuvre accessibilité Mairie,
- Renouvellement contrat CUI/CAE,
- Création de contrats CUI/CAE,
- Création d'emplois d'avenir,
- Déclassement parcelles rue de la Praille,
- Convention avec la Communauté de Communes pour la salle Picardie en ligne,
- Convention pour servitude de passage de canalisations en terrain privé,
- Questions diverses.

Après avoir adopté le compte-rendu de la séance précédente, le Conseil Municipal procède à l'examen de l'ordre du jour de la réunion.

Secrétaire de séance : Marie-Agnès MARCHAND

DELIBERATIONS

ACCEPTATION D'UN DON

S'agissant d'une vente et non d'un don, ce point est retiré et sera inscrit à l'ordre du jour du prochain Conseil Municipal sous cette forme : VENTE DE FERRAILLES.

ACCESSIBILITE MAIRIE : CONTROLE TECHNIQUE, SPS, ETUDE GEOTECHNIQUE

Dans le cadre des travaux d'accessibilité de la Mairie, le Conseil Municipal, après avoir entendu les conclusions de la commission d'appels d'offres, décide de retenir les sociétés suivantes :
- Contrôle Technique : APAVE de SAINT-QUENTIN pour un montant H.T. de 2 446.00 €
- Sécurité et Protection de la Santé (SPS) : CEFAQ de VERVINS pour un montant H.T. de 1 380.00 €

Par ailleurs, il est décidé de retenir la société ICSEO de MONTATAIRE pour les travaux préalables d'étude de sol et, cela, pour un montant H.T. de 2 470.00 €.

AVENANT MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE ACCESSIBILITE MAIRIE

M. BEVIERE, architecte à Laon, a été retenu pour assurer la mission de maîtrise d'œuvre relative aux travaux d'accessibilité de la Mairie.

Cependant, afin d'être en conformité pour l'accueil de plus de 49 personnes à l'étage, il a été décidé de créer également un escalier de secours. Par conséquent, le montant estimatif du projet initial est relevé à un montant de 230 000 € qui nécessite de passer un avenant au marché de maîtrise d'œuvre initial.

M. le Maire rappelle que ces travaux sont financés à hauteur de 103 500 € par l'Etat, 64 000 € par le Département et une aide du Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) est également attendue.

RENOUVELLEMENT CONTRAT CUI/CAE

Il est décidé de renouveler le contrat de M. Damien HALLÉ pour une durée de 6 mois à compter du 16 Avril 2013.

CREATION DE CONTRATS CUI/CAE

Lors de sa réunion du 13 décembre 2013, le Conseil Municipal avait décidé de créer un poste en CUI-CAE, à compter du 1er mars 2013 et, ce, pour une durée de 6 mois.

Compte tenu des nouvelles dispositions en matière de contrats aidés, il est décidé d'allonger la durée du contrat à 8 mois. Ce poste est occupé par M. Eric LEMAIRE.

Par ailleurs, il est décidé de créer un contrat CAE (20 heures par semaine) à compter du 16 Avril 2013, au lieu du 1er avril comme prévu lors du Conseil Municipal du 1er février et, ce, pour une durée de 8 mois. Ce poste sera occupé par M. Nicolas PETIT.

M. le Maire rappelle que M. Geoffroy QUELIN a également été choisi par la commission emploi pour occuper un autre poste créé à compter du 1er Avril.

CREATION D'EMPLOIS D'AVENIR

Après avoir exposé les conditions d'embauche des nouveaux emplois d'avenir créés par l'Etat à destination des jeunes (35 heures, contrats de 1 à 3 ans, 75% d'aide de l'Etat plus 10% par le Département), M. le Maire propose de ne pas renouveler les contrats CAE (20 heures et 70 % aide de l'Etat) de Cédric LEMAIRE et de Valentin MARLOT mais de leur proposer ces nouveaux emplois d'avenir destinés aux jeunes de moins de 26 ans.

Un emploi d'avenir est donc créé à partir du 1er mai 2013, pour une durée de 15 mois, et sera occupé par M. Cédric LEMAIRE.

Un autre emploi d'avenir sera créé à partir du 1er juin 2013, pour une durée de 12 mois, et sera occupé par M. Valentin MARLOT.

DECLASSEMENT PARCELLES RUE DE LA PRAILLE

Dans le cadre d'échanges de terrain avec la coopérative agricole et la Communauté de Communes, il est décidé de sortir du domaine public les parcelles AD n°237 pour 205 m² et AD n°238 pour 484 m² et de les reclasser dans le domaine privé de la Commune (espace entouré de grosses pierres – ancienne Place de la gare).

CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES POUR LA SALLE PICARDIE EN LIGNE

Dans le cadre de la mise à disposition de la salle informatique, rue de Sedan, à la Communauté de Communes pour le dispositif « Picardie en ligne » (mise à disposition d'un animateur pris en charge par la Région : M. Romuald DUPONT), M. le Maire est autorisé à signer la convention à passer avec la Communauté de Communes « Les Portes de la Thiérache ».

Cette convention permettra également l'accès des scolaires à la salle.

CONVENTION POUR SERVITUDE DE PASSAGE DE CANALISATIONS EN TERRAIN PRIVE

Afin de permettre les écoulements des eaux pluviales du parking en cours de réalisation, rue Charles De Gaulle (en face de la boucherie de M. et Mme BRAY), il y a lieu de passer une convention pour servitude de passage de canalisations en terrain privé avec M. et Mme HOTTIAUX Pascal. M. le Maire est autorisé à signer cette convention.

QUESTIONS DIVERSES

STAGIAIRES

M. Jean-Marie THOUANT, adjoint aux travaux, informe l'assemblée de la présence de stagiaires au sein de l'équipe technique. Ces jeunes sont scolarisés dans différents établissements scolaires et doivent suivre des stages, non rémunérés, sur le terrain dans le cadre de leur formation.

Compte tenu de la difficulté à trouver des entreprises prêtes à les accueillir, la commune a décidé de les aider en les accueillant.

Néanmoins, il est bien évident que l'exigence à leur égard ne peut être la même que celle demandée aux employés rémunérés et, par conséquent, la bienveillance est de circonstance et demandée à la population.

ETUDE SYNDICAT DE LA SERRE AMONT M. le Maire informe que, dans le cadre de l'étude globale d'aménagement et de gestion du bassin versant de la Serre amont et de ses affluents, des enquêteurs du bureau d'étude retenu vont se déplacer le long des cours d'eau situés sur le territoire communal afin d'y réaliser des investigations de terrains. Pour les besoins de l'étude, ces personnes sont autorisées, par arrêté préfectoral, à passer à pied dans les propriétés privées jouxtant les cours d'eau.

BAIGNADE INTERDITE M. le Maire rappelle que la baignade est interdite dans la rivière "la Serre", sur tout le territoire communal. Des panneaux le rappelant ont été installés.

Après avoir programmé plusieurs réunions de commissions, un tour de table clôture la réunion qui s'achève à 23h00.

INFORMATIONS GENERALES

Eau non potable

Il est rappelé que l'eau des fontaines rue G.A. Martin et rue de Cernival n'est pas potable.

Essai sirène

La société TRIGANO SERVICE informe les rostands que, dans le cadre d'exercices d'évacuation incendie, un essai de sirène sera effectué le vendredi 26 avril.

Nouvelles activités : Nous souhaitons la bienvenue et la meilleure réussite possible à M. et Mme CHRETIEN qui, en remplacement du kebab, ont ouvert leur RESTO-CAFET, rue GA Martin et à M. et Mme DE KREIJ pour la reprise de l'hôtel-restaurant ENTRE NOUS.

Camp pour adolescents en août 2013

L'association intercommunale T.A.C.T. prévoit l'organisation d'un 5ème camp pour adolescents du 05 au 09 août 2013 pour 24 jeunes de 12 à 17 ans.
Au programme : baignade, parc acrobatique, randonnée…
Tarif pour les habitants du territoire : maximum 125 € (selon le bénéfice de « Bons vacances » de la CAF)
L'association souhaite intégrer les jeunes à l'élaboration du projet**.**

Pour ce faire, une journée préparatoire de découverte et de conception du programme est prévue le mercredi 24 avril de 9h00 à 17h00 dans les locaux de l'association au 320, rue des Verseaux 02360 ROZOY-SUR-SERRE (repas pris en charge par T.A.C.T.).
Inscriptions et Renseignements : T.A.C.T. 320, rue des Verseaux 02360 ROZOY-SUR-SERRE Tél: 03 23 98 50 39 - Fax: 03 23 98 87 67 carolinedupuy@wanadoo.fr - http://associationtact.canalblog.com

CONCOURS DE BELOTE – Vendredi 26 avril 2013

Salle des Fêtes – Rozoy – 20h00

Organisé par le Tennis de Table Rozoy Thiérache

Ouverture des portes 18h30

Buvette et petite restauration

REPAS DANSANT Samedi 27 avril 2013

Organisé par

le Tennis de Table Rozoy Thiérache

Salle des Fêtes de Rozoy – à partir de 19h30 –

Animation par MEGA DANCE SONO

Menu adulte : 16 € boissons non comprises avec : apéritif – choucroute ou jambon à l'os/gratin de légumes – fromage – dessert – café

Menu enfant moins de 12 ans : 6 € boissons non comprises avec : escalope de poulet à la crème/gratin dauphinois – dessert

PERMANENCES GENEALOGIE AISNE – 2ème trimestre 2013 – de 14h à 16h

Vendredis 19 avril, 17 mai et 21 juin 2013, 6 rue Jean Mermoz (au-dessus de la Poste)

Nous vous aiderons à retrouver vos ancêtres. Totale gratuité. Tél 03.23.98.51.08.

RANDONNEES PEDESTRES – 2ème trimestre 2013–Départ 14h-place de l'Europe

Mardis 7 mai et 4 juin 2013 – Samedis 27 avril, 25 mai et 29 juin 2013

CINEMA

ERNEST ET CELESTINE

Mardi 23 avril – 16h – Salle des Fêtes

Date de sortie 12 décembre 2012 (1h 19min) **Animation**
A partir de 3 ans

Synopsis et détails

Dans le monde conventionnel des ours, il est mal vu de se lier d'amitié avec une souris. Et pourtant, Ernest, gros ours marginal, clown et musicien, va accueillir chez lui la petite Célestine, une orpheline qui a fui le monde souterrain des rongeurs. Ces deux solitaires vont se soutenir et se réconforter, et bousculer ainsi l'ordre établi.

Tarif normal : 5.50 €

Tarif réduit : 3.50 € (-16 ans, lycéens, étudiants, demandeurs d'emploi)